

**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE**

*** * * ***

Jeudi 31 mai 2001

*** * * ***

Intervention de Monsieur Pierre Mauroy

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à Lille Métropole et je vous remercie vivement d'avoir choisi notre agglomération pour organiser l'Assemblée générale de la Mission opérationnelle transfrontalière.

Je tiens à saluer tout particulièrement le Président de la Mission opérationnelle transfrontalière, Monsieur Roland Ries, ancien Maire de Strasbourg et ancien

Président de la Communauté urbaine de Strasbourg, aujourd'hui Conseiller de cet établissement intercommunal.

La précédente assemblée générale s'est d'ailleurs déroulée l'an dernier à la Communauté urbaine de Strasbourg.

Elle avait évidemment permis de faire le point sur les activités de notre association.

Elle fut aussi l'occasion de réaffirmer son ambition de devenir l'un des réseaux sur lequel la Commission européenne pourra véritablement compter pour la mise en œuvre du programme Interreg 3.

Depuis, les élections municipales ont apporté quelques modifications dans le paysage politique français - c'est la loi de la Démocratie. La conséquence de ces changements conduit Roland Ries à ne pas poursuivre son activité comme Président de la MOT.

Alors qu'il va donc passer le relais, je tiens à saluer le travail qu'il a accompli, ainsi que celui des membres du bureau et de tous ceux qui, ensemble, ont permis de

faire avancer la coopération transfrontalière. De la faire avancer non seulement dans les esprits mais aussi dans les faits.

C'est naturellement en portant la même philosophie que, vous le savez, j'ai décidé de faire acte de candidature à la Présidence de la Mission Opérationnelle transfrontalière.

Le travail qui a été réalisé depuis plusieurs années a permis d'améliorer la vie quotidienne de millions de personnes qui vivent dans ce qui fut autrefois les marches des états et qui constituent aujourd'hui de véritables régions ou métropoles européennes.

C'est naturellement le cas de Strasbourg dont les projets de développement tiennent non seulement compte de l'espace régional et national, mais aussi du territoire rhénan franco-allemand.

C'est aussi le cas de Lille Métropole où j'ai le grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui.

Lille Métropole, ce sont 87 communes qui rassemblent plus d'un million d'habitants, au cœur d'une région où se multiplient les échanges avec la Belgique et la Grande Bretagne.

C'est aussi 84 kilomètres de frontières avec la Belgique, une frontière imperceptible, bien souvent estompée par l'effet de l'urbanisation. Cela est si vrai que certaines communes mitoyennes portent le même nom!

On travaille ici, on s'amuse ailleurs; on achète là...: c'est cela, la réalité de Lille Métropole depuis des années! Cette réalité vient d'ailleurs d'être officialisée par l'INSEE. Il y a quelques mois en effet - et pour la première fois - l'Institut national de la statistique a décidé de prendre en compte notre dimension bi-nationale.

Ainsi, c'est avec une grande satisfaction que nous avons pu constater que Lille Métropole était présentée désormais comme une agglomération franco-belge forte de plus d'1,6 million d'habitants.

C'est particulièrement important puisque, les statistiques nous le prouvent, cette "globalisation" nous

confère une influence supérieure à celle de l'addition pure et simple des forces de nos deux territoires pris séparément: nous devenons ainsi la 25^{ème} agglomération européenne, devant Lyon et Marseille et juste derrière Amsterdam et Copenhague. Nous sommes aussi la plus forte concentration d'habitants et d'entreprises sur une frontière en Europe.

Cette reconnaissance, nous l'avons anticipée, et sans doute même suscitée avec la création de la CoPIT, la Conférence Permanente Intercommunale Transfrontalière.

La CoPIT, qui regroupe la Communauté urbaine de Lille et les intercommunales belges voisines de Courtrai, Ypres, Mouscron et Tournai, a longtemps constitué une structure informelle de rencontres et de coopération. Elle nous a pourtant déjà permis de réaliser quelques avancées, je pense aux lignes de bus transfrontalières, à la construction d'une station d'épuration ou encore à la réflexion en cours sur la protection des ressources en eau.

Pour aller plus loin encore, il nous fallait un statut officiel. Ce sera, je l'espère, bientôt le cas. La CoPIT, déjà constituée en association Loi 1901 entre partenaires Wallons et Français devrait pouvoir évoluer puisque le Parlement Flamand doit entériner un décret prévoyant la possibilité pour les intercommunales flamandes d'adhérer à des structures juridiques de droit français.

Nous l'avons également suscitée avec Grootstad, le schéma transfrontalier d'aménagement du territoire et de développement; avec Euro 6, Euroflanders, l'Europôle textile et bien d'autres choses encore... Que ce soit dans le domaine économique, culturel et médiatique, environnemental ou touristique... nous avons multiplié les initiatives et organisé des événements dont certains sont devenus très réguliers.

Par ailleurs, je me suis attaché à développer les contacts et les démarches afin de voir aboutir les négociations pour un Traité franco-belge.

La Belgique est, en effet, le seul pays ayant une frontière avec la France avec lequel nous n'avons pas de traité. Ceci tient au fait que la compétence dans le domaine des affaires étrangères a été décentralisée et déléguée partiellement aux régions wallonne, flamande et de Bruxelles Capitale. Cette répartition constitue un obstacle à l'adoption d'un traité négociable d'état à état.

Pourtant, l'idée fait son chemin.

Mes récentes rencontres avec Monsieur Jacques Rummelhardt, Ambassadeur de France à Bruxelles et Monsieur le Préfet Andrieu, chargé d'une mission de développement de la coopération transfrontalière auprès du Ministre des Affaires étrangères ainsi que mes contacts avec le Secrétaire général du Quai d'Orsay me laissent penser que les accords sont sur la bonne voie.

Bien entendu, le développement d'une véritable coopération transfrontalière nous concerne tous: mettre en commun, réfléchir ensemble et, surtout, s'engager pour faire avancer les projets, pour qu'ils deviennent

concrets... tels sont, en effet, les objectifs du réseau que constitue la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Mais l'enjeu est beaucoup plus large.

La coopération transfrontalière est un puissant facteur d'insertion du territoire national dans l'environnement européen. Elle permet de donner un contenu concret à la coopération européenne. Elle favorise l'émergence d'une réalité qui se fait encore discrète: je veux parler de l'Europe de tous les jours; l'Europe de la proximité! Et l'on voit bien aujourd'hui que cette proximité est devenue nécessaire, que les citoyens la réclament. C'est d'ailleurs l'une des leçons que l'on peut tirer des dernières élections.

Cette Europe du quotidien commence à faire son chemin et, dans le contexte législatif actuel, on peut déjà noter des avancées certaines. Je pense, notamment, à la Loi Solidarité et Renouvellement urbains et plus précisément aux amendements auxquels nous avons travaillé ensemble, qui ont été adoptés par le Parlement

et qui concernent l'élaboration des documents d'urbanisme ou encore les sociétés d'économie mixte...

Bien sûr, on peut aussi penser que la mise en circulation de l'Euro, dans quelques mois à peine, facilitera les échanges et, par conséquent, le développement des agglomérations transfrontalières. Il faudrait, d'ailleurs, aller plus loin et à cette Europe économique, ajouter un volet fiscal et social qui, me semble-t-il, sont désormais indispensables.

Il faudrait, enfin, et c'est inscrit dans le rapport sur la Décentralisation que j'ai remis à Monsieur le Premier ministre à la fin de l'an dernier, développer une stratégie globale, harmonisée et déconcentrée pour les zones frontalières.

Certes, nous avons déjà des outils à notre disposition. Ces outils, il faut les simplifier, harmoniser les législations nationales, et - pourquoi pas? - encourager l'élaboration d'un cadre juridique commun européen pour la mise en œuvre de la coopération transfrontalière. Il faut aussi déconcentrer davantage et

faire en sorte que - par exemple - certaines modalités qui relèvent aujourd'hui du Conseil d'Etat soient déléguées aux préfets.

Par ailleurs et d'une manière générale, ce rapport souligne le souhait de la Commission sur la Décentralisation de voir s'instaurer véritablement le droit à l'expérimentation; un droit encadré, certes, mais qui nous permettrait de juger du bien-fondé de certaines évolutions.

En ce sens, les travaux de la Mission opérationnelle transfrontalière sont tout à fait importants. C'est bien entendu le cas ici à Lille où la MOT s'est notamment chargée d'une étude sur le volet transfrontalier du Contrat d'agglomération. Lille compte, en effet, parmi les 14 sites témoins retenus par la DATAR et cette expérience pourra donc être utile à d'autres villes.

La réunion de cet après-midi nous permettra très certainement de débattre de l'impulsion qu'il faut désormais donner à notre action.

Parce qu'elles sont bi-nationales, les zones frontalières sont riches d'une double culture, d'habitudes différentes, de plusieurs savoir-faire.

Elles sont aussi confrontées à des problèmes communs, des problèmes concrets qui nécessitent des solutions issues de l'expérience et donc très souvent innovantes.

Je pense par conséquent que ces zones frontalières constituent de véritables laboratoires pour la construction européenne.

Car l'enjeu est là! A l'heure de l'Euro, des liaisons européennes à très grande vitesse, il s'agit bien de concevoir un aménagement du territoire harmonieux qui respecte les territoires et les prérogatives de chacun tout en éliminant les ruptures et les incohérences héritées du passé.